

Communiqué de presse*Services à la personne : Enquête Ifop***L'ACCES DES FRANÇAIS AUX SERVICES A DOMICILE
DEPEND DE LA FISCALITE**

Pour la très grande majorité des Français la fiscalité actuelle favorise l'accès aux services au plus grand nombre d'entre eux.

Alors que le cadre réglementaire des services à la personne est gravement menacé, la Fédération du service aux particuliers (FESP) a demandé à l'Ifop de réaliser une enquête auprès des Français afin de cerner leurs intentions et réactions en cas de modification du cadre fiscal applicable aux services à la personne.

Les projets de loi de finances (PLF) et de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) présentés par le gouvernement prévoient respectivement l'abaissement du plafond fiscal appliqué aux activités de service à la personne et la suppression des cotisations sociales forfaitaires. Par ailleurs, la Commission européenne souhaite relever de 7 % à 19,6 % le taux de TVA applicable à cinq métiers du secteur et au régime mandataire dès le 1^{er} janvier prochain entraînant un impact immédiat sur le coût de l'heure de service délivrée au domicile des Français avec un renchérissement de 10 % à 20 % du prix, en fonction de la nature de l'intervention réalisée au domicile.

L'enquête réalisée par l'Ifop révèle, qu'aujourd'hui le recours aux services à la personne nécessite, pour une majorité de Français, de faire des concessions sur d'autres postes de dépenses du foyer.

Face aux menaces de hausse des coûts, se pose la question de l'impact économique de la diminution des avantages fiscaux en direction des utilisateurs de services à la personne, particulièrement dans un contexte de crise économique et sociale très tendu.

Si le coût de l'heure à domicile augmente, les Français feront moins appel aux services

Confrontée à une hausse de 10 % du prix de l'heure, seuls 14 % des Français ayant déjà recouru aux services à la personne se déclarent tout à fait certains de ne pas changer leurs habitudes, 44 % se montrant moins affirmatifs en se positionnant sur le « Oui, probablement » de l'échelle de réponse. 42 % des Français réduiraient « probablement » leur recours aux services à la personne.

Les foyers les plus modestes seraient touchés

Les catégories socioprofessionnelles les plus modestes, qui soulignaient déjà plus que les autres l'inaccessibilité financière de ces services, s'avèrent particulièrement nombreuses à être freinées par une telle hausse (68 % ; 60 % au sein des ouvriers et 72 % chez les employés). Les classes d'âge intermédiaires (65% pour les 25-34 ans et 60% pour les 35-49 ans) partagent également très majoritairement ce jugement.

Pour 86 % des Français, le cadre fiscal des services doit permettre au plus grand nombre d'en bénéficier

En effet, si pour 68 % d'entre eux ces services sont jugés « financièrement accessibles mais imposent de faire des choix dans (leur) budget », seuls 4 % des interviewés jugent ces services « financièrement accessibles à tous », contre 28 % considérant qu'ils sont au contraire « financièrement inaccessibles ».

Près de neuf Français sur dix s'accordent sur le fait que « la fiscalité applicable aux services à la personne doit permettre au plus grand nombre de Français d'en bénéficier » (89 %, dont 43 % sont même « tout à fait d'accord »). Parmi les personnes qui adhèrent particulièrement à cette idée, on trouve les personnes de plus de 50 ans et celles qui ont l'habitude de faire appel à ces services pour leur foyer.

Sondage Ifop à consulter : <http://www.fesp.fr/actualite/laces-des-francais-aux-services-domicile-depend-de-la-fiscalite>

Contacts presse FESP : 01 53 85 40 80